

La Plate-Forme

Bureaux municipaux
fermés le 6 septembre en
raison de la fête du Travail

Adopté au conseil ...

Consultez les procès-verbaux sur
notre site Internet dans la section
Publications / Procès-verbaux

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL :

5 juillet, 2 août et 13 septembre 2021



Municipalité de
Sainte Rose du Nord



Restez informés via
ste-rosedunord.qc.ca

"On remplace une direction générale, mais on ne remplace pas Maryse Girard!"

Depuis près de 16 ans, le maire doit chaque trimestre produire le *Mot du maire*. Le plus souvent, il fait le lien avec les événements du moment, les circonstances particulières, un message à livrer aux citoyens et citoyennes sur divers sujets ou des rappels portant sur des droits, devoirs et responsabilités de chacun, ou de tout autre sujet se rapportant aux activités importantes de la municipalité.

En mars dernier, quelques jours après la parution du dernier journal, j'ai produit spontanément et dans un seul trait d'écriture le prochain *Mot du maire* du mois de juin, un texte d'environ trois pleines pages. Il est maintenant conservé en fichier, sous la rubrique Plate-Forme de septembre 2021. J'ai réalisé, après relecture du sujet traité et vérification de mes sources, qu'il doit mieux cadrer avec l'approche des élections de novembre prochain et la fin proche du présent mandat du maire.

Bref d'introduction, le 27 mai dernier, Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité, **Maryse Girard**, a définitivement quitté ses fonctions à la municipalité pour une retraite bien méritée. Elle est entrée en fonction le 15 novembre 1989. En près de trente-trois ans, elle a connu des changements très importants marquant l'évolution des rôles, des mandats et des responsabilités accordées par le gouvernement du Québec, par sa loi sur le régime municipal, de l'aménagement et de l'organisation de notre territoire. D'ailleurs, le milieu politique municipal s'accorde pour dire que le gouvernement vient souvent pelleter ses responsabilités dans le champ des devoirs des municipalités, sans toutefois y accorder les deniers publics appropriés, d'où le besoin de taxer davantage.

Au plan politique, pour Mme Girard, la population a choisi trois maires avec des styles et des approches bien différents. Je veux nommer M. Éric Jacques de 1982 à 1994, M. Gérard Duval de 1994 à 2005 et Laurent Thibeault de 2005 à 2021. Ajoutons aussi les nombreux conseillers et conseillères. Elle a su s'adapter à ces personnalités et à ces styles de gestion toujours avec un très grand respect des personnes et surtout en répondant positivement aux volontés populaires du régime de la démocratie municipale. Pendant toutes ces années, on n'y connaît pas d'événement contentieux ou problématique majeur avec les autorités politiques, qui pourtant sont souvent l'objet d'actualités médiatisées.

Sur le plan de ses fonctions, ses mandats et ses responsabilités de gestionnaire, elle a eu à composer avec les nombreuses modifications découlant des Lois du gouvernement du Québec et de ces nouveaux pouvoirs des municipalités dans presque tous les domaines des activités administratives, économiques, financières, sociales, communautaires, culturelles et de loisirs. À plusieurs reprises, au cours de mon mandat, des citoyens m'ont rappelé qu'anciennement la personne à la fonction de secrétaire-trésorier de la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord (*aujourd'hui direction générale*) réalisait presque toute seules les activités administratives et autres, voire même les travaux lourds. À cette remarque, je soulignais **ces nouveaux des dernières années** toujours de plus en plus exigeantes.

À cet égard, je veux mentionner au plan légal entre autres, la loi créant, en 1982, les municipalités régionales de comté (MRC) et donnant notamment un partage du pouvoir de préparer pour les municipalités membres, un schéma d'aménagement et de développement, définissant les grandes orientations portant sur la réglementation municipale en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire; il y a eu aussi la très importante Loi sur les compétences municipales qui vient modifier de nombreuses dispositions du Code municipal dans tous les aspects; la Loi sur la gouvernance de proximité qui vient encadrer tout le volet de la gestion responsable de notre environnement et de l'exploitation des ressources naturelles; la Loi sur la fiscalité municipale; la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités; la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels; la Loi sur les archives et j'en passe...

Ajoutons à tous ces volets législatifs, les très nombreuses dispositions réglementaires. Oui, les organisations municipales ont acquis de nombreuses responsabilités et des devoirs dictés par ces dispositions législatives du gouvernement.

Dans une petite municipalité, la direction générale et la fonction de secrétaire-trésorière sont attribuées à la même personne. Or, elle ne dispose pas d'un personnel juridique permettant un accompagnement approprié pour répondre adéquatement et professionnellement aux exigences de ces dispositions légales et réglementaires. Pendant ces 33 années, elle a été en processus de formation continue, de recherche d'information et d'adaptation permanente aux changements. Je peux assurer que Mme Girard a toujours su s'instruire, s'informer, participer à des formations et se mettre à jour afin de réaliser ses mandats et ses responsabilités dans le respect des lois et règlements, ne laissant jamais de retard et de doute sur son administration.

Sur le plan de la gestion des ressources humaines, elle a vu passer 15 employés aux travaux publics, 6 inspecteurs(trices) municipaux, 8 à 10 adjointes administratives, plus 12 employés saisonniers et sans compter un nombre impressionnant d'emplois étudiants à divers travaux. Là encore, chaque nouvel employé apporte aussi ses façons de faire, ses méthodes de travail, ses compétences, ses besoins d'apprentissages, son temps d'adaptation, ses préoccupations et son besoin d'encadrement. Sur ces aspects, comme directrice du personnel, elle a toujours eu une seule règle: celle de demander aux employés de fournir un temps de travail honnête dans le respect des attentes et des besoins de l'organisation. Elle pardonne l'erreur ou les oublis, mais lorsque cela s'impose, elle a su sévir adéquatement.

Au plan de la gestion financière, la présentation d'un budget équilibré et d'un suivi rigoureux des dépenses a permis d'éviter des déficits causant de mauvaises surprises sur la taxation des contribuables. Les rapports périodiques au Conseil, les redditions de comptes des activités subventionnées et la présentation des états financiers annuels ont toujours permis à l'administration politique et à la population d'y voir clair.

Sur le plan de la qualité et l'intensité du travail, il me suffit de mentionner qu'en 32 ans, elle a été d'une très grande assiduité et d'une fidélité dans la gestion rigoureuse de son temps. Les rencontres avec le conseil municipal sont toujours bien préparées et documentées, les procès-verbaux (des milliers de textes grand format) et rapports divers rigoureusement présentés. Je retiens d'ailleurs un commentaire d'un vérificateur externe qui a exprimé l'opinion positive sur la grande qualité de rédaction des documents. En termes de statistiques, mentionnons qu'elle a assisté à environ 500 réunions régulières et spéciales du Conseil et autant de réunions de comités pléniers et autres. Il a été adopté environ 300 règlements municipaux d'achats de véhicules, d'équipements et autres objets liés à l'urbanisme et l'aménagement du territoire.

Au plan personnel, je reconnais en Mme Girard une employée dont l'honnêteté matérielle et intellectuelle fut exemplaire. Elle a toujours su assumer ses fonctions d'une façon professionnelle et dans une approche d'intégrité tout en donnant le maximum pour sa municipalité. **En quelques mots, elle a été une employée d'une grande fidélité et loyauté à l'organisation.**

MAIS ME DIRA-T-ON, Y A-T-IL QUELQUES DÉFAUTS EN MARYSE GIRARD?

J'AVOUE QUE JE N'AI PAS EU LE TEMPS DE CONSULTER SON ÉPOUX...

Je joins à mes vœux, les membres actuels du conseil municipal ainsi que les précédents qui l'ont côtoyée et qui ont su l'apprécier à sa juste valeur. J'ajoute aussi les citoyens et citoyennes.

Je me permets de dire en toute amitié :

BONNE RETRAITE MARYSE!

Laurent Thibeault, maire



UN ENVOI POSTAL « DÉSINTÉRESSÉ » D'UN(E) CITOYEN (NE) ANONYME, COURAGEUX (EUSE) ET TRÈS BIEN IMPLIQUÉ DANS SA MUNICIPALITÉ.

Vous avez reçu par courrier, le 15 mars dernier, la copie d'un article du journal *le Quotidien* informant la population que la municipalité n'était pas toujours dans la conformité pour tout ce qui concerne le respect rigoureux des procédures d'adoption de nos règlements municipaux.

En effet, 12 municipalités comptant moins de 10 000 habitants (il y en a sans doute plus de 600 au Québec) ont été l'objet d'un audit réalisé par la Vice-présidence à la vérification de la Commission municipale du Québec. Le rapport rendu public au début de mars démontrait que les 12 municipalités ne respectaient pas toujours les processus d'adoption des règlements relatifs à l'urbanisme, la taxation, la tarification, la gestion contractuelle et le traitement des élus.

Pour notre municipalité, l'audit a porté sur 4 règlements notamment, l'urbanisme, le traitement des élus, la tarification et la gestion contractuelle. Il est donc faux d'affirmer au 3^e paragraphe de l'article que pour Sainte-Rose-du-Nord, 11 règlements ont été audités. L'expéditeur(trice), bien intentionné(e) (à n'en pas douter!) n'a pas pris la peine de vérifier cette information par la lecture des 40 pages du rapport. Il est aussi mentionné au 5^e paragraphe de l'article du journal que la « **Commission constate que les douze municipalités (12/12) ne se sont pas conformées dans tous les aspects importants des exigences du processus d'adoption des règlements.** »

De plus, le journaliste informe pertinemment, au 5^e paragraphe, que « **Sainte-Rose-du-Nord apparaît dans les municipalités fautives en ce qui a trait au dépôt des projets de règlement, la publication et l'entrée en vigueur des règlements.** »

- La procédure de dépôt consiste après la présentation du projet de règlement par un membre du conseil municipal de déclarer : « je propose que le projet de règlement XYZ soit déposé séance tenante. » L'objet de cette procédure, empruntée à nos voisins des États-Unis, est d'écarter temporairement la considération d'une question, de façon à pouvoir la reprendre lorsque l'assemblée voudra le faire sur vote de la majorité. (source : Victor Morin, *Procédure des assemblées délibérantes*)
- La publication consiste, selon le type de règlement, à afficher, d'abord au babillard de l'édifice municipal et à d'autres endroits publics désignés par le Conseil, que le règlement no XX YZ est disponible pour consultation aux bureaux de l'édifice municipal. Conséquemment, le Conseil doit adopter une résolution pour désigner les endroits de publication.
- L'entrée en vigueur du règlement consiste à publier au babillard de l'édifice municipal et aux autres endroits publics la date, le jour, l'heure de l'entrée officielle de l'application du règlement.

Nous convenons que ces aspects, parfois absents de nos procédures, privent les citoyens et citoyennes d'être bien informés de l'adoption de nos règlements. Toutefois, le journal municipal **LA PLATE-FORME**, par la « Chronique d'information municipale, » livrée dans chacune des résidences permanentes informe de l'adoption des règlements des trois derniers mois précédant sa publication. Certes, ce n'est pas la règle établie par règlement, mais cela compense quelque peu l'information aux citoyens résidents de l'adoption des règlements.

Finalement, on remarquera que toutes les municipalités ont obtenu une note parfaite relativement au dépôt des **avis de motion**. Le journaliste parle de la première étape alors que la première étape est celle de la **présentation du projet** de règlement par un membre du Conseil, la deuxième étape étant le **dépôt** et la troisième un **avis de motion**.

En ce qui concerne l'adoption du règlement portant sur la rémunération des élus, la procédure prévoit que celui qui présente le règlement doit aussi donner l'avis de motion et que le vote doit inclure obligatoirement celui du maire. En quinze ans, nous avons adopté deux règlements sur la rémunération des élus.

On peut comprendre que la fréquence n'aide pas à mémoriser tous les aspects techniques de ce type de règlement ou à s'adapter aux modifications adoptées par la *Loi sur la rémunération des élus*.

Les citoyens et citoyennes sont en mesure de constater que les modalités administratives d'adopter les règlements municipaux comportent des subtilités légales différentes, dépendamment que ce soit pour le volet urbanisme, tarification, taxation, la gestion contractuelle et le traitement des élus. La *Vice-présidente à la vérification de la Commission mentionne, à juste titre d'ailleurs, que « Les déficiences observées dans toutes les municipalités peuvent être attribuables à l'absence de contrôle interne lié à l'adoption des règlements. »*

Il y a du vrai dans cet énoncé, et cela se comprend quand l'administration d'une petite municipalité (414 citoyens permanents à Sainte-Rose), repose sur une directrice générale qui occupe aussi la fonction de secrétaire et trésorière, de greffière, de comptable, de la planification des activités, de directrice du personnel, de responsable des plaintes et j'en passe... Il est facile de reconnaître que contrairement aux grandes municipalités alors que la fonction de greffier est tenue par un notaire ou soit un avocat, le contrôle interne diminue le risque d'échapper à quelques étapes procédurales.

Somme toute, en consultant nos procureurs sur ce sujet, puisque la Commission avertit qu'elle ne fournit aucun avis juridique relatif à la conformité des municipalités auditées et qu'elle rappelle aussi que seul un tribunal peut invalider une procédure ou évaluer les préjudices subis par les citoyens, nous prendrons toutes les dispositions nécessaires pour valider l'adoption de nos règlements municipaux. D'ailleurs, le conseil municipal sera informé d'un plan d'action et qu'il approuvera, le cas échéant.

LA PANDÉMIE ET LES MASQUES...

On découvre un inconvénient supplémentaire à la pandémie. En effet, nous constatons que les masques sont apparus dans le décor de notre environnement extérieur. Sur le secteur du Quai, au pavillon de la Montagne, à l'Hôtel de ville et le long de nos chemins municipaux et ceux du ministère des Transports, une tache bleue au sol est de plus en plus fréquente. Prochainement, la MRC fournira aux Municipalités des boîtes de récupérations de masques. Nous vous tiendrons informés lorsqu'elles seront livrées.

LE DÉCONFINEMENT N'ÉGALE PAS LA FIN DE LA PANDÉMIE...

Enfin, on nous annonce un retour presque à la normale pour la prochaine saison estivale. Toutefois, par prudence, car les possibilités de contagions demeurent encore réelles pour un certain temps, nous invitons les citoyens et citoyennes de Sainte-Rose à suivre encore les directives et normes de la santé publique et des obligations énoncées par instances gouvernementales.

Selon des informations recueillies auprès des commerçants, gîtes, résidences touristiques et camping, les touristes québécois seront nombreux à

nous visiter. Si notre municipalité s'est forgé une réputation d'une destination touristique importante depuis plusieurs années, c'est en grande partie par l'offre d'un produit d'intérêt lié à notre attachement à bien accueillir les visiteurs, d'offrir ce qu'on a de mieux, à savoir la qualité de notre environnement et la convivialité des villageois à communiquer avec des gens qui veulent découvrir l'un des plus beaux villages du Québec.

En ce qui concerne notre environnement naturel, depuis quelques années la Société de développement (SD) a pris en charge l'entretien, l'aménagement et l'amélioration des services dans nos sentiers pédestres. J'invite les citoyens de Sainte-Rose-du-Nord à devenir des ambassadeurs, des agents d'informations touristiques, à vanter nos sites et à bien diriger les visiteurs à la découverte de notre territoire et de nos services.

Je tiens à souligner la contribution de la MRC du Fjord du Saguenay au financement du bureau d'information touristique. Cette année, la MRC a bonifié sa participation d'un montant de 5 000 \$, nous accordant maintenant 25 000 \$. La municipalité participe pour un montant de 10 000 \$.



MME MARIE-JOSÉE PARADIS ANNONCE QU'ELLE QUITTE SON POSTE DE COORDONNATRICE DE LA BIBLIOTHÈQUE.

Le 19 avril dernier, Mme Paradis faisait savoir au conseil municipal qu'elle mettrait fin à son implication à titre de coordonnatrice de la bibliothèque au début de septembre 2021. Toutefois, afin de participer à régler la situation problématique du statut légal de la bibliothèque municipale, elle reporte au mois de février sa décision.

D'ailleurs sa programmation estivale est déjà en cours de réalisation.

- Mai, juin et juillet, installation de l'œuvre BAPTISTE BÉNI DES EAUX, de Claude-Andrée l'Espérance au pavillon de la Montagne.
- Juillet et août, CONCOURS DE PHOTOS ET POÉSIE (2^e édition)
- Août, SORTIE ESTIVALE POUR ET AVEC LES JEUNES DE SAINTE-ROSE.

Conséquemment, la démarche de recrutement d'une nouvelle équipe à la bibliothèque est reportée à une date ultérieure.

UNE SUBVENTION DE 101 758, 68 \$ PROVENANT DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

C'est dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'administration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air, que le ministère accorde à notre municipalité de montant pour une mise à niveau des sentiers de la Montagne du Chapeau et du Lac de la Roche.

L'agente de développement de la SD, Mme Julie Desmeules a été l'initiatrice de cette demande auprès du ministère. Le Conseil municipal participera pour 20% du coût global du projet. D'ailleurs la SD sera responsable de la réalisation des travaux.

Je souligne que ces deux sentiers de longue marche comptent parmi les trésors de découverte de notre environnement exceptionnel.

Nous tenons à remercier Mme Isabelle Charest, ministre déléguée à l'Éducation et ministre responsable de la Condition féminine pour cette généreuse contribution. Nous profitons de la présente pour l'inviter à nous visiter pendant la présente saison estivale.

BIENVENUE AUX NOUVEAUX ARRIVANTS :

Depuis toujours, j'ai dans mes fichiers un texte que j'avais préparé pour un comité d'accueil des nouveaux arrivants. Or, je crois opportun de le diffuser puisque nous connaissons depuis plusieurs mois l'arrivée de nouveaux citoyens et citoyennes venus profiter de notre environnement exceptionnel.

En voici la teneur...

Au nom du maire, des membres du conseil municipal et des employés, il nous fait plaisir d'apprendre que vous venez d'aménager dans notre village.

Sainte-Rose-du-Nord compte en 2021, selon les sources officielles du ministère des Affaires Municipales, 440 citoyens (414 en 2020). Cette donnée démographique est relativement stable depuis plusieurs années. Évidemment, il y a des départs, cela pour diverses raisons. Ils sont heureusement comblés par vous et tous les autres arrivants s'ajoutant au désir de vivre au sein de notre municipalité. Vous appartenez dès maintenant à ce village fier de son environnement, de ses institutions, de ses réalisations, de sa volonté de conserver ses acquis et de continuer à se développer dans la diversité des cultures et du respect de nos différences.

Il est aussi dans la normalité que lorsqu'on a un nouveau voisin d'aller vers lui et lui dire tout simplement : « bienvenue chez nous », et d'ajouter : « vous êtes maintenant chez vous ». La formule peut paraître simple, mais elle signifie beaucoup.

Le premier souhait d'un citoyen(ne) qui vient s'installer dans un nouveau milieu de vie (surtout villageois) est d'abord de découvrir la convivialité de son entourage et d'apprécier petit à petit les avantages et les services disponibles permettant de s'intégrer à ce nouvel environnement.

À cet égard, nous vous invitons à vous informer auprès des instances municipales de la réglementation relative aux services municipaux. Vous aurez aussi à découvrir les différentes organisations économiques, culturelles, communautaires, sociales et de loisirs qui œuvrent auprès de la population.

Nous publions quatre fois par année un journal municipal (**LA PLATE-FORME**) livré à tous les résidents permanents. De plus, le site Internet de la municipalité fournit de nombreux sujets portant sur les règlements municipaux, les rapports financiers, les procès-verbaux des réunions du conseil et de diverses chroniques d'activités culturelles, sociales et communautaires.

Vous apportez avec vous vos rêves, vos espoirs, vos projets, vos compétences et vos expériences. C'est tout cela qui permet d'ajouter et d'enrichir notre milieu.

En terminant, nous vous disons tout simplement, mais avec fierté et sincérité :

« BIENVENUE CHEZ VOUS »

Laurent Thibeault, chroniqueur



Des nouvelles de la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord

Conseil d'administration

Lors de la dernière assemblée générale annuelle de la SD, le conseil d'administration a changé.

Nous tenons à remercier Mme Annie Girard et M. Frédéric Villeneuve pour leurs années d'implication dans notre organisation. Leur contribution a grandement aidé à l'avancement et au développement de notre municipalité.

Le nouveau conseil d'administration est désormais formé de :

- **M. Claude Riverin**, président
- **M. Marco Bondu**, vice-président, responsable du comité arts et culture
- **Mme Émilie Sicotte**, trésorière, responsable du comité tourisme
- **M. Marc Hudon**, administrateur et responsable du comité forêt
- **Mme Patricia Savard**, administratrice et responsable du comité agriculture
- **Mme Zila Jimenez Grenon**, administratrice et responsable du comité social et communautaire
- **Mme Maude Limoges**, administratrice et responsable du comité activités nautiques et secteur du quai



Comité arts et culture

Le comité Arts et culture a pris forme grâce aux démarches de notre vice-président, M. Marco Bondu. Deux premières rencontres ont déjà eu lieu et les membres du comité, soient Mme Marie-Josée Paradis, Mme Fanny Fay Tremblay Girard, M. Thomas Meloche, M. Marc-Antoine Guay et M. Ken Villeneuve, ont décidé de mettre à jour le bottin des ressources culturelles de Sainte-Rose-du-Nord dans un premier temps et par la suite de s'engager dans une consultation auprès de ces derniers afin de déterminer les besoins du milieu. Plusieurs des citoyens et citoyennes seront donc inclus dans ce beau processus!

Comité tourisme

Ce comité a été récemment formé grâce au travail de notre trésorière, Mme Émilie Sicotte. Une première rencontre a eu lieu et les membres souhaitent être présents pour le milieu touristique et contribuer au développement de ce volet de notre économie. Les membres du comité sont Mme Patricia Savard, Mme Sabine Bertin, Mme Frédéric Villeneuve et M. Gilles Tremblay. Ayant tous indiqué leur désir d'être présent pour vous, vous pouvez bien sûr les aborder si vous avez des commentaires ou préoccupations en lien avec le tourisme.

Autres comités

Les autres comités viennent tout juste d'être désigné auprès des administratrices, soit Mme Patricia Savard pour le comité agriculture, Mme Maude Limoges pour le comité activités nautiques et zone du quai et Mme Zila Jimenez Grenon pour le comité social et communautaire. Si vous souhaitez vous impliquer dans l'un de ces comités, suivez la page Facebook de la municipalité, des appels de participation y seront placés, ou écrivez à julie.desmeules@ste-rosedunord.qc.ca. En ce qui concerne le comité forêt, un article entier y est publié dans ce numéro.

Animation au quai et festivals

Cet été se tiendra de nouveau quelques événements dans notre village, les directives gouvernementales le permettant conditionnellement à la conformité aux exigences prescrites.

- L'été débutera avec de l'animation au quai dès le 26 juin. Plusieurs artistes seront présentés et une grande variété d'animation sera offerte. Vous y retrouverez du conte, des marionnettes géantes, du cirque, de la danse urbaine et de la musique. Pour consulter la programmation complète, rendez-vous sur le site internet de la municipalité.

Nous présenterons bien sûr des talents locaux :

- Disco-Fjordtex Intime
- Ken Villeneuve, conteur
- L'Abominable Fanny Fay
- Ovide Coudé
- Marc-Antoine Guay

Et nous aurons d'autres talents venus d'ailleurs :

- Belugaboog (danse urbaine)
- Bob et les Macalousses
- Jamais deux sans toi



- Au mois de juillet, soit les 23, 24 et 25 juillet, le Party de Chainsaw vous sera à nouveau présenté et maintenant en collaboration avec la SD. Plusieurs sculpteurs adeptes de chainsaw seront sur place pour réaliser des œuvres sous vos yeux et bien entendu, notre sculpteur international local, M. Thomas Meloche, sera présent pour coordonner les accueillir et créer!



- Enfin, puisque l'an dernier nous avons été contraint d'annuler le festival des artisans, nous sommes déterminés à l'offrir cet été, en tenant compte bien sûr des directives gouvernementales. Le festival aura lieu les 13, 14 et 15 août et sera axé sur les artisans. Plusieurs surprises vous attendent et la programmation sera affichée sur le site du festival au festivaldesartisans.com

Ouverture du bureau d'information touristique et de la zone du quai

La saison estivale étant déjà débutée et le beau temps maintenant bien implanté, le bureau d'information touristique et la zone du quai sont ouverts et ce, depuis le 17 mai. Mme Marie Blackburn, gestionnaire du bureau d'information touristique et Mme Marie-Claude Gauthier, responsable de la zone du quai, sont présentes pour vous accueillir avec leur bonne humeur perpétuelle .

D'ailleurs, nous cherchons toujours des gens pour travailler avec elles cet été. Nous sommes ouverts à offrir des postes à temps complet ou à temps partiel. Si vous êtes intéressé, vous pouvez contacter Mme Julie Desmeules à julie.desmeules@ste-rosedunord.qc.ca pour de plus amples informations.

Les sentiers

Les travaux dans les sentiers débiteront très prochainement. M. Ken Villeneuve, coordonnateur, et M. Alexis Trudeau Gratton, ouvrier d'aménagement, travailleront ensemble à mettre à jour les sentiers de la Montagne du chapeau et du Lac de la Roche. Des arches et des affiches créées par M. Thomas Meloche seront installées à l'entrée et tout au long des sentiers afin de les embellir davantage. Suite à ces travaux, notre offre de sentiers sera alors des plus attrayante pour vous et nos visiteurs!



Projets en développement

Vous avez des projets en développement et vous avez besoin de soutien, votre agente de développement est là pour vous appuyer. Vous n'avez qu'à prendre un rendez-vous afin de déterminer vos besoins et d'établir un plan d'action en écrivant à julie.desmeules@ste-rosedunord.qc.ca

Bonne saison estivale à toutes les roseraines et les roserains!

ANIMATION AU QUAI DE SAINTE-ROSE-DU-NORD | 2021





Ovide Coudé et Madeleine Bouchard
Duo spontané de guitare et violon qui s'accordent le temps d'un généreux cocktail d'interprétations folks instrumentales de tout acabit et de compositions libres.



Belugaboog
Sarah Vaillancourt-Tremblay, Mathilde Lala et Émile Allard-Jacques possèdent chacun.e une expertise individuelle dans différentes formes de danses urbaines, soit le popping, le locking, le break, le house et le dancehall.



Jamais deux sans toi
Inspirée de leurs vécus et de leurs voyages, leur musique prend sa source au cœur même des rencontres humaines.



Disco Fjortex
Duo estival formé de Sarah Presne et Sandrine Thibault et de leurs multiples instruments. Un répertoire festif et dansant imprégné de l'air saumâtre du fjord vous réservant une abondance de surprises. Chemises hawaïennes au rendez-vous!



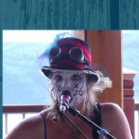
BoB et les Macalousses
Par un heureux hasard de circonstances alignées à des passions communes, leur style a des traditions qui rassemblent avec pleins de fraîcheur et d'humour.



Ken Villeneuve
Présentation des chroniques de Saint-Basile-De-Tableau, contes philosophiques, histoires de poules pas de tête et chansonnettes country-folk. Histoire de son pays et de sa famille, de la société des 21 en 1838 à aujourd'hui. Une rencontre avec un personnage hors norme!



Marc-Antoine Félix
Une passion pour la musique bien nourrie, des rythmiques souvent fuckées, mais bien assumées et une franchise qui se ressent dès les premières notes, il nous fera voyager à travers ses compositions authentiques et ses « covers » francophones.



L'Abobinable Fanny Fay
En interprétant ses compositions enflammées et poétiques, elle nous transporte dans une épopée funambulesque à travers les montagnes russes de la vie et de la mort. Raconteuse et enjouée, elle jongle de la valse à la polka, en passant par le blues et le gypsy!



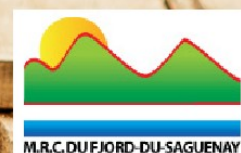
LABOBINARIUM CRÉATIONUS
Venez à la rencontre « poéti-comique » des Personnages Échassiers et Marionnettes Géantes dans un univers fantastique et rocambolesque qui fera scintiller le cœur des petits et des grands!



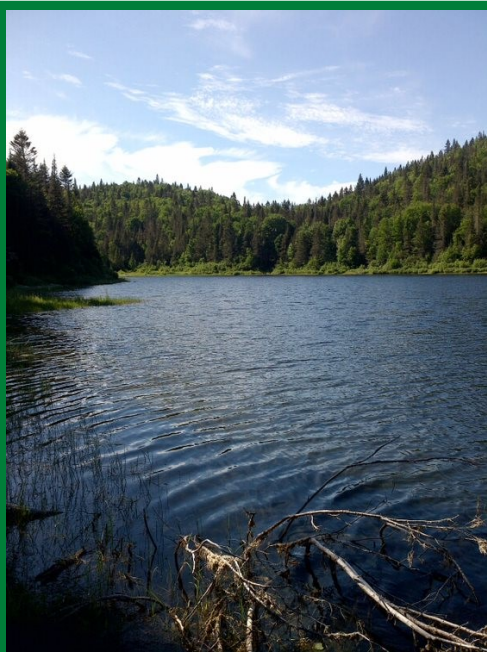
CALENDRIER DE L'ANIMATION AU QUAI DE

**SAINTE-ROSE | 20
DU-NORD | 21**

	VENDREDI 15 H		SAMEDI 14 H		DIMANCHE 14 H	
JUIN			26 JUN	15h30 Ken villeneuve	27 JUN	Bob et les Macalousses
JUILLET	02 JUIL	L'Abobinable Fanny Fay	03 JUIL	LABOBINARIUM CRÉATIONUS	04 JUIL	Ovide Coudé et Madeleine Bouchard
	09 JUIL	Ken villeneuve	10 JUIL	L'Abobinable Fanny Fay	11 JUIL	LABOBINARIUM CRÉATIONUS
	16 JUIL	Marc-Antoine Félix	17 JUIL	Belugaboog	18 JUIL	Ovide Coudé et Madeleine Bouchard
	23 JUIL	LABOBINARIUM CRÉATIONUS	24 JUIL	Disco Fjortex	25 JUIL	Jamais deux sans toi
AOÛT	30 JUIL	Marc-Antoine Félix	31 JUIL	Belugaboog	01 AOÛT	Jamais deux sans toi
	06 AOÛT	Disco Fjortex	07 AOÛT	Marc-Antoine Félix	08 AOÛT	Ovide Coudé et Madeleine Bouchard
	13 AOÛT	LABOBINARIUM CRÉATIONUS	14 AOÛT	L'Abobinable Fanny Fay	15 AOÛT	Ovide Coudé et Madeleine Bouchard
	20 AOÛT	Disco Fjortex	21 AOÛT	Marc-Antoine Félix	22 AOÛT	5 à 7 Soirée de clôture



La foresterie au Québec : de la revendication à l'action

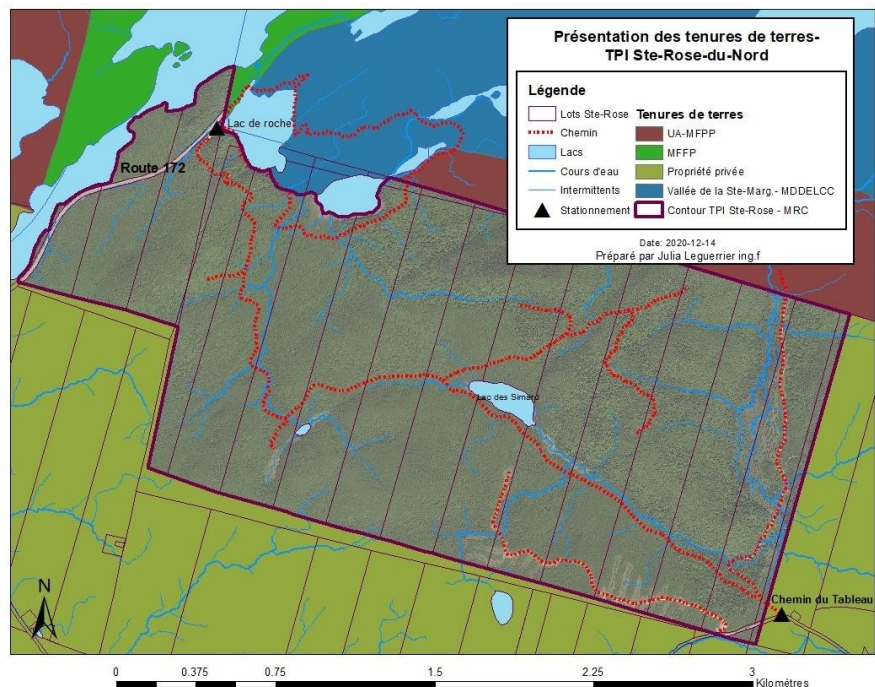


La forêt c'est « de l'eau pure, des lacs pleins de poisson, du gibier, de beaux paysages, du bois pour le sciage, du bois pour le chauffage, un lieu de récréation et de partage, des plantes et champignons qui couvrent le sous-bois, du sirop d'érable ... »

La remise en question de la foresterie a une grande place dans les médias depuis quelque temps. À l'échelle du Québec, les citoyens exigent qu'on leur rende des comptes par rapport à cette ressource qui a été, et qui demeure par endroits, la pierre angulaire du développement socio-économique. Nous en savons de plus en plus sur la richesse des écosystèmes (faune, champignons, flore) et sur les façons de les préserver, mais, en parallèle, nous recevons des échos consternants de ce qui se passe en exploitation forestière !

Il semble y avoir beaucoup de place à l'amélioration, mais au sein d'un système forestier aussi complexe, les solutions semblent se cacher dans les racoins ! En fait, les décisions sont très normées et se prennent lentement pour prévenir les erreurs irréparables avec une ressource qui est elle-même si lente à produire... **Cependant, à l'heure actuelle, de nouveaux problèmes émergent, tels que les changements climatiques et la diminution de la biodiversité. Les mesures d'adaptations que nous devons mettre en œuvre demandent beaucoup d'innovation.**

Parmi les territoires propices à l'innovation actuellement, on peut, entre autres, se tourner vers les **TPI, soit les terres publiques intramunicipales** : ces portions de forêts publiques dont la gestion a été déléguée aux MRC ou directement aux municipalités presque partout au Québec. Ces territoires constituent une opportunité de développement pour les projets de forêt communautaire* et pour créer un peu d'espoir au sein de tout ce brouhaha médiatique.



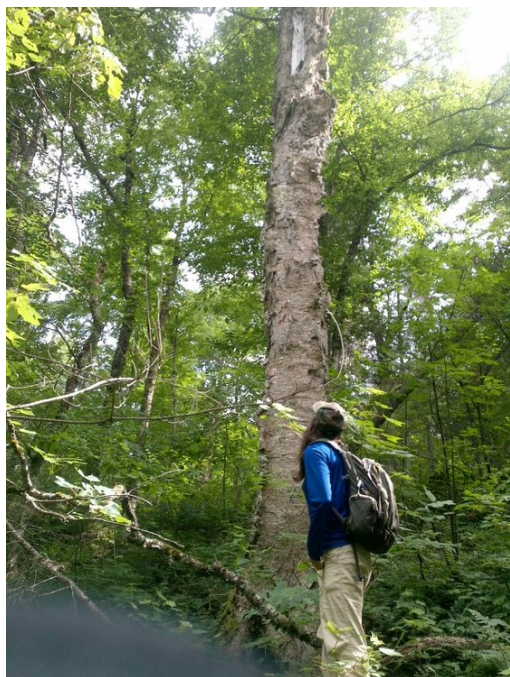
* Aussi connue sous le nom de « forêt habitée » ou de « forêt de proximité ».

LA MISSION DU COMITÉ FORÊT DE STE-ROSE-DU-NORD

Mais que peut-on faire, à l'échelle d'un village ? Comment transformer notre inspiration collective en projets forestiers concrets et durables ?

Ste-Rose-du-Nord est un village de forêt depuis le tout début de l'occupation du territoire, un village qui a développé une expertise locale en récolte de bois et en aménagement forestier sur terres privées dans son contexte bien particulier de montagne et de sapinière à bouleaux jaunes. Puis avec la coopérative forestière créée en 1946, une des plus vieilles au Québec, cette expertise s'est développée à une plus grande échelle. La coop a su opérer pendant plus de 50 ans en réalisant des travaux sylvicoles sur les terres privées et publiques. Elle créait quelques 40-50 emplois en réalisant des contrats à la pièce. La coop s'occupait également des contrats d'aménagement forestier sur les TPI, une bande de forêts publiques de 520 hectares (environ 2km par 4 km) sur le territoire même de la municipalité. Toutefois, la gestion des TPI de Sainte-Rose se prêtait mal à l'aménagement forestier traditionnel étant donné leur petite taille. En 2013, dans un contexte économique difficile, la coop a fusionné avec le Groupe Forestra, à Laterrière. Elle a, par la suite, quitté le village et peu de travaux ont été réalisés sur les TPI depuis.

Le comité forêt de la Société de développement (SD) cherche à innover et concentre ses efforts sur la gestion de la forêt des TPI. Les gens qui s'y impliquent ont des expertises variées en aménagement forestier, allant de la production de bois de chauffage à la gestion de travaux en forêts publiques en passant par les études supérieures en écologie forestière. Le comité croit en sa capacité à pouvoir changer les choses et créer une nouvelle façon de faire, s'il a l'appui et la collaboration de la population.



Les idées qui sont actuellement sur la table sont de grande qualité, je dirais même qu'elles sont à la fine pointe des nouveaux courants de pensée en foresterie. En vivant au cœur du territoire, il va de soi que la résilience des forêts et la protection du patrimoine forestier sont des priorités pour les membres. Plus encore, nous sommes portés vers l'innovation. **Le principal changement que le comité incarne par rapport à la façon de faire du passé est de créer un contact permanent avec l'environnement**, avec la forêt. Ainsi, la première étape du comité forêt fut d'effectuer l'inventaire du potentiel des TPI du village et de se réappropriier collectivement le territoire, de comprendre cette forêt dans ses moindres détails. C'est ce que nous avons réalisé à l'été 2020. Et que nous continuerons de faire à chaque été en organisant diverses activités d'éducation forestière. L'inventaire nous a fait parcourir le territoire et acquérir des données sur ses écosystèmes forestiers : le relief, les types de sols, l'hydrologie, les peuplements (les essences qui les composent, l'âge des tiges, leur hauteur, le volume, les relations entre les organismes, la flore de sous-bois...).

Aussi, nous avons étudié l'occupation actuelle du territoire, son accessibilité, l'historique des perturbations naturelles et humaines (soit les peuplements affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette ou par les travaux forestiers), et le potentiel pour toutes les idées de projet qui avaient été apportés à l'occasion de la Table forestière 2019.

LE PLAN D'AMÉNAGEMENT MULTI-RESSOURCES : UN OUTIL ESSENTIEL!

Maintenant que l'on connaît beaucoup mieux le territoire, il faut se doter **d'un outil pour mettre le tout en place de manière cohérente. Cet outil essentiel s'appelle : le plan d'aménagement multi-ressources forestier.**

- **Qu'est-ce que c'est ?**

C'est un peu comme la recette que l'on choisit une fois que l'on connaît les ingrédients du frigo ou le schéma d'urbanisme qu'une ville utilisera pour organiser le territoire en fonction des besoins des gens. C'est aussi l'ancrage que l'on utilise pour bâtir une confiance commune, une confiance qui sera plus que nécessaire pour mener à terme les projets de développement au fil des ans.

Il faut voir une forêt comme un tout. Lorsque l'on retire des arbres de la forêt : on crée un nouvel habitat avec chaque intervention, pour le meilleur ou pour le pire. Il faut donc développer une cohérence et l'entretenir. Les perturbations qui ont le plus d'impacts sont : les chemins forestiers et les coupes. Mais aussi, il ne faut pas négliger l'impact des autres formes d'occupation du territoire telles que la villégiature, la chasse et le récréotourisme. Et les perturbations ne sont pas forcément choses négatives, il faut cependant les analyser dans leur ensemble et créer une "cohabitation" qui soit viable pour chacune des parties concernées.

Concrètement, le plan d'aménagement multi-ressources s'amorce avec l'étude des enjeux, soit les vulnérabilités, les opportunités, les potentiels du territoire. En tant que société, on s'attend à beaucoup de choses des forêts, que ce soit de manière consciente ou inconsciente. **Et ces attentes ont beaucoup évolué depuis quelques siècles. Cela inclut, par exemple, de l'eau pure, des lacs pleins de poisson, des forêts giboyeuses, de beaux paysages, du bois pour le sciage, du bois pour le chauffage, un lieu de récréation et de partage, des plantes et champignons qui couvrent le sous-bois, du sirop d'érable ...** La pression peut être grande sur les écosystèmes. Puisque nos attentes se sont considérablement diversifiées, cette relation nécessite maintenant une étape de planification supplémentaire. Quand c'est bien planifié, on peut en faire davantage et le faire mieux. Les enjeux doivent être localisés et détaillés, puis on doit se doter d'objectifs d'aménagements. Le plan d'aménagement multi-ressources expose, par la suite, les stratégies à mettre en place pour atteindre ces objectifs.

Il reste un tabou majeur actuellement : la production de bois et la sylviculture, des activités qui semblent incompatibles, à première vue avec tous les autres « rôles » de la forêt. Cependant, lorsque l'on décortique les impacts de ces activités, on se rend compte que nous avons beaucoup de pistes d'amélioration. Produire du bois est aussi une belle opportunité, surtout si l'on peut faire les opérations, transformer le bois et créer plus de valeur localement. En sus, il y a plusieurs plantations et éclaircies sur les lots intramunicipaux du village: ces secteurs sont des investissements sylvicoles intéressants à entretenir. Aussi, il faut voir l'opportunité à pouvoir devenir un exemple répliquable à plus grande échelle et de contribuer à changer le paradigme de foresterie actuelle.

Il faut commencer par s'approprier les indicateurs de qualité des interventions en forêt et définir des stratégies qui balisent le « où? » et le « comment? ».

Le zonage du territoire et la cartographie des affectations territoriales permettent d'organiser le territoire et de créer une synergie entre les activités. Ensuite la stratégie sylvicole et les activités de suivi permettent de baliser le « comment ». En somme, il faut rester un peu plus pragmatique, dans la mesure où on utilise la forêt. La devise, c'est de mieux connaître pour mieux protéger ! Il existe une façon, selon moi, de réintégrer l'être humain dans la nature, de rebâtir une relation équilibrée avec la forêt.

LE CŒUR DU PLAN : LA STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT MULTI-RESSOURCES

Il y a de la place et du potentiel pour plusieurs projets sur les TPI de Ste-Rose-du-Nord. Les écosystèmes sont très diversifiés. De plus, le comité Forêt fait émerger plusieurs idées qui valorisent différentes ressources de la forêt et qui seront à développer en collaboration avec la société de développement. Voici celles qui sont sur la table actuellement :

ÉRABLIÈRE COMMUNAUTAIRE

AMÉNAGEMENT FAUNIQUE

SKI DE FOND, SKI HORS-PISTE, SENTIERS DE RANDONNÉE

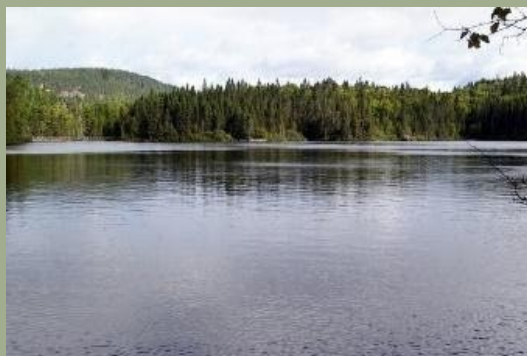
PLANTATION D'ESSENCES VARIÉES (ET ADAPTÉES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES)

RÉCOLTE DE BOIS (SCIAGE, BOIS DE CHAUFFAGE, PROJETS LOCAUX)

Ainsi, lorsque vient le temps de planifier des interventions, telles que la coupe, le reboisement ou l'aménagement de chemin, le planificateur forestier jongle avec beaucoup d'informations. L'ingénieur forestier commence sa démarche en faisant le diagnostic de la forêt, puis il produit une prescription sylvicole, si nécessaire (un peu comme un médecin!). Pour guider ces prescriptions, le comité Forêt a créé des balises. Nous avons créé un plan de zonage qui définit quel type d'intervention sera possible et à quels endroits. Grosso modo, le territoire des TPI, soit environ 520 hectares, est divisé en trois zones à vocations complémentaires :



Zones de production de bois :
Cela inclut surtout les peuplements (environ 35 ha) qui ont déjà été aménagés par la coop forestière de Ste-Rose pour la production d'épinette blanche, d'épinette noire ou de sapins.



Zone de conservation : Cela inclut premièrement les zones de protection obligatoire autour des cours d'eau, des plans d'eau et des milieux humides. Puis, plusieurs zones se conservent d'elles-mêmes en étant inaccessibles. Ces superficies cumulent plus de 120 ha. Pour compléter la stratégie de conservation du comité Forêt, nous avons créé une autre zone de conservation autour des lacs principaux (ajout d'environ 90 hectares). Cette zone couvre tout leur bassin versant immédiat et il y aura une obligation d'y conserver un couvert permanent (seules les coupes partielles seront permises)



Zone de forêt quasi-naturelle : Cela inclut le reste du territoire. Certaines portions ont été aménagées en coupe partielle ou en coupe de bois de chauffage par le passé. Mais la plupart des peuplements n'ont été perturbés que naturellement. Globalement, il s'agit de forêts mixtes irrégulières composées de sapins et de bouleau jaune. On retrouve quand même quelques érablières ou pessières ici et là. Globalement, le comité Forêt devrait opter pour une approche par coupe partielle qui favorisera la régénération naturelle de ces peuplements et le maintien de la diversité des peuplements. Les interventions viseront aussi l'augmentation de la présence et de la qualité du bouleau jaune et de l'épinette blanche, deux essences de grande valeur.

En somme, les caractéristiques écologiques des peuplements (richesse du sol, essences en présence, structure ...) seront au cœur des décisions, le potentiel de développement des autres projets sera maintenu et les écosystèmes resteront résilients.

LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI

Le comité Forêt peut avoir le meilleur plan d'aménagement du monde, si on ne sait pas comment le rendre opérationnel, il ne pourra pas atteindre son but ! Notre stratégie d'aménagement est axée vers la durabilité. Mais, travailler en foresterie à petite échelle, rappelons-nous que c'est tout un défi!

Il faut, à la fois, réussir à produire et avoir des revenus en continu pour le village, maintenir nos écosystèmes en santé et entretenir confiance, collaboration et cohésion entre les citoyens et les structures qui gravitent autour de notre projet collectif. Dans le plan d'aménagement du comité Forêt, nous proposons comment diversifier les sources de revenus et l'utilisation de la forêt pour pouvoir produire (\$) continuellement sans devenir une menace pour notre forêt. Les projets multi-ressources incarnent cette orientation de développement. Cependant, voici quelques précisions sur le contexte d'application du plan d'aménagement multi-ressources.

1. Quelles sont nos conditions d'opérations?

Opérer en forêt publique implique une foule de conditions... conditions qui servent aussi de mesures de protection de ce bien collectif. En amont, la planification annuelle devra être réalisée par un ingénieur forestier, devra respecter la possibilité forestière calculée par le Bureau du Forestier en chef et être conforme à la Stratégie d'aménagement forestier durable du Ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs (MFFP). Elle devra aussi avoir été soumise à la consultation publique et autochtone de la MRC. Les prescriptions devront prévoir la régénération avant toutes interventions et être justifiables selon la stratégie sylvicole et les caractéristiques des peuplements. Puis, toute opération se doit d'être certifiée par un système de gestion environnementale puis d'être conforme à la réglementation d'aménagement durable des forêts. Finalement, les redditions de compte des activités réalisées doivent être fournies à la MRC en fin de saison.

2. Qui est responsable de l'application du plan d'aménagement multi-ressources ?

Le comité forêt a un rôle crucial de recommandations auprès de la Société de développement de Ste-Rose-du-Nord. C'est lui qui définit les orientations d'aménagement, tandis que la SD est responsable de l'application et de l'opérationnalisation du plan.

Pour réaliser sa part du mandat, le comité souhaite devenir un facilitateur ou une courroie de transmission entre les citoyens et les TPI.

La confiance s'ancre premièrement dans la permanence du comité. Le comité devra constituer l'assise de notre expertise forestière collective et entretenir année après année ce contact permanent avec la forêt.

Deuxièmement, le comité restera accessible malgré la complexité apparente de la gestion forestière. Le comité souhaite ainsi tenir plusieurs activités d'éducation forestières chaque année et utiliser ses activités comme remue-ménages collectif.

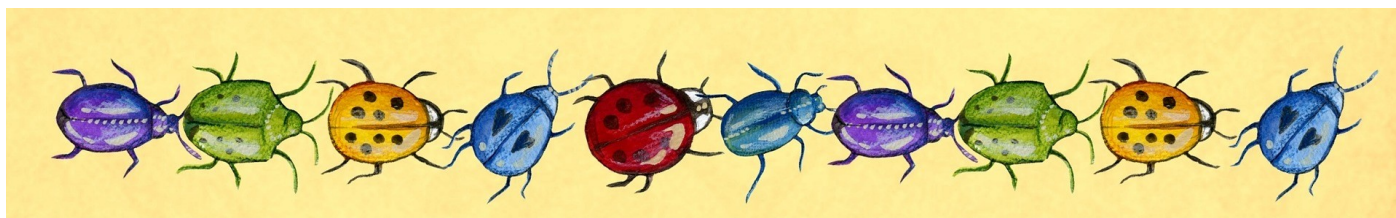
Finalement, le comité fera tout en son possible afin d'être transparent et prévisible au niveau de ses opérations. Le plan d'aménagement présente ainsi plusieurs mécanismes dont s'est doté le comité Forêt pour ses démarches de concertation. Le comité tiendra notamment une Table forestière annuellement et produira un suivi formel régulier des actions auprès des participants.

De son côté, la SD travaillera avec un planificateur forestier qui devra assurer le respect des objectifs d'aménagement qui font partie du plan d'aménagement multi-ressources. Les objectifs d'aménagement concernent toutes les facettes de l'aménagement durable des forêts. Tous ces suivis font la différence entre des opérations forestières qui menaceraient la résilience des écosystèmes ou d'autres qui la renforceraient. Voici donc pourquoi nous devons collectivement nous approprier les indicateurs de qualité d'aménagement forestier et assurer qu'il y ait un suivi annuel.

À RETENIR POUR 2021

- Le comité forêt dévoilera une programmation estivale d'activités d'interprétation de la forêt qui se dérouleront sur les TPI;
- La concertation autour du plan d'aménagement multi-ressources se poursuivra lors de la prochaine Table forestière. Celle-ci devra sûrement se dérouler à l'automne en raison des conditions sanitaires actuelles. Une présentation plus complète du plan d'aménagement sera faite sur place;
- D'autres activités de concertations avec les autres utilisateurs du territoire débiteront prochainement;
- Des activités d'informations sur les futurs projets du comité se tiendront en temps et lieu;
- Vous pouvez écrire à julia_leguerrier@hotmail.com pour plus de détails sur l'aménagement multi-ressources des TPI.

Par Julia Leguerrier



Mon petit bac de cuisine

Utilisation

L'installer à l'endroit le plus pratique (dans une armoire, près de la poubelle, sous l'évier ou sur le comptoir) afin d'y déposer les résidus alimentaires lorsque vous cuisinez ou après un repas.

Entretien

Le laver à la main avec de l'eau savonneuse.

Astuces

- Ne pas utiliser de sacs en plastique, même s'ils sont biodégradables.
- Placer du papier journal ou du carton avant de déposer les résidus alimentaires afin de le garder plus propre.
- Congeler les matières animales pour réduire les odeurs.
- Éviter de déposer des substances liquides en grande quantité.
- Le transvider régulièrement dans le bac brun.
- Le rincer après chaque transfert.



Mon bac brun

Utilisation

L'installer à l'ombre afin de réduire les risques de nuisances.

Entretien

Le rincer avec de l'eau et du savon doux ou une solution d'eau et de vinaigre. Ne pas laver avec des produits javellisants.

Astuces

- Doubler le fond du bac de papier journal ou de carton pour éviter que les matières ne collent.
- Alternier les déchets de table avec des matières sèches (papier journal, sciures de bois, etc.).
- Saupoudrer un peu de bicarbonate de soude pour aider à neutraliser les odeurs.
- Laisser sécher les résidus verts avant de les déposer dans le bac.
- Le placer en bordure de rue à chaque collecte, même s'il ne contient pas beaucoup de matières.



Pourquoi les sacs en plastique sont-ils refusés dans mon bac brun?

Tout sac ou pellicule similaire au plastique, sans exception, même si biodégradable ou compostable, ne se dégrade pas au même rythme que les matières organiques. C'est pour cette raison que seuls les sacs en papier sont acceptés dans la collecte.



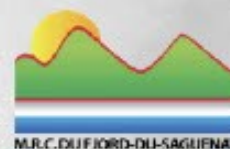
Vous avez des questions?

Visitez le www.monbacbrun.com

Téléphone : 418 673-1705

Sans frais : 1 888 673-1705

Courriel : environnement@mrc-fjord.qc.ca





Service d'incendie de Saint-Fulgence

EMBAUCHE :

Nous sommes à la recherche d'un(e) candidat(e) comme pompier(ère) pour le Service d'incendie de la municipalité de Saint-Fulgence. Tu as l'esprit d'équipe, tu veux relever des défis, tu as une bonne forme physique ainsi que 18 ans et plus! Tu es la personne recherchée.

EXIGENCES :

- Bonne forme physique
- Être résident de Saint-Fulgence ou de Sainte-Rose-du-Nord
- Être disponible
- Être sans dossier criminel
- Avoir un permis de conduire valide

FORMATION :

- La formation est offerte par la Municipalité de Saint-Fulgence sous certaines conditions. Type de formation donnée : Pompier 1.

CONDITIONS

- Avec rémunération
- Sur appel

Si le défi t'intéresse, viens porter ton CV à la Municipalité de Saint-Fulgence ou envoie le par courriel à danycaron100@hotmail.com. Une sélection de candidatures sera faite, et des entrevues seront ensuite planifiées.



Identification de la **BERCE DU CAUCASE**

La berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*) est une plante envahissante qui peut être dangereuse pour la santé humaine. Elle a été introduite en Amérique du Nord au début du siècle dernier pour des raisons horticoles et répertoriée pour la première fois au Québec en 1990. Sa sève contient des toxines activées par les rayons ultraviolets. Le contact avec la sève, combiné avec l'exposition à la lumière, peut causer des lésions cutanées semblables à des brûlures. De plus, la berce du Caucase est très envahissante et colonise rapidement divers milieux. Elle nuit à la croissance des plantes indigènes et peut entraîner une perte de biodiversité. Elle représente donc un risque pour la santé et pour l'environnement.

Pour ces raisons, il est très important de limiter la propagation de cette plante, de ne jamais la vendre, la semer, la planter, la multiplier ou la transporter. Lorsqu'elle est présente, il est souhaitable de signaler son emplacement et de l'éliminer.

Pour signaler la présence de la plante, communiquez avec la municipalité concernée et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs au **1 800 561-1616**. Photographiez le plant pour permettre de confirmer votre observation par les professionnels du MDDEP.

Pour éliminer la plante, consultez le document *Gestion et contrôle de la berce du Caucase*.

Il est important de bien identifier la plante avant toute opération de contrôle car elle peut être confondue avec la berce laineuse (*Heracleum lanatum*), une espèce indigène (voir « Description de la berce du Caucase »).

Description de la berce du Caucase

La berce du Caucase est une plante herbacée géante pouvant atteindre cinq mètres de hauteur, vivace, de la famille des Apiacées (anciennement Umbellifères). Cette plante préfère les habitats frais et humides. Elle peut s'échapper des aménagements paysagers où elle a déjà été utilisée et coloniser des milieux perturbés tels que le long des berges de cours d'eau, des fossés, des chemins de fer et des routes. Elle peut aussi se développer dans les prés et les terrains vagues, ainsi que dans les champs agricoles. Parce qu'elle produit une très grande quantité de graines, elle se disperse rapidement et occupe parfois de grandes superficies. Étant donné le caractère envahissant de cette plante et ses propriétés toxiques, il est essentiel de freiner sa dispersion et d'éviter d'y être exposé.

Mesures de protection individuelle

Avant de toucher la plante, il est important de se protéger adéquatement pour éviter les brûlures causées par la sève de la berce du Caucase. Les mesures suivantes sont recommandées :

- * Couvrir toutes les parties du corps par des habits protecteurs non absorbants (matériaux synthétiques et imperméables) : pantalons, manches longues, gants imperméables à manchon long, chaussures fermées ;
- * Porter une attention particulière à la jonction des vêtements de protection (poignets, chevilles, cou) ;
- * Enlever les vêtements et les gants en les retournant à l'envers. Éviter de mettre en contact les vêtements souillés avec d'autres objets ou vêtements et les nettoyer avant tout usage ultérieur ;
- * Protéger les yeux ou, au mieux, tout le visage avec une visière.

Des mesures additionnelles de protection sont recommandées lors des opérations de contrôle (consultez le document *Gestion et contrôle de la berce du Caucase*).

Si vous croyez avoir été en contact avec la berce du Caucase ou si vous désirez plus d'information sur les mesures à prendre en cas de brûlures, communiquez avec le service **Info-Santé** au **8-1-1**.

Berce du Caucase

H. mantegazzianum

Hauteur du plant



PHOTO: ROMAIN NÉRON, MAPAQ

2-5 mètres

Inflorescence



PHOTO: MARIE JOSÉE SIMARD, AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

Ombelle principale composée de 50 à 150 rayons

Diamètre des ombelles de 20-50 cm

Fleurs blanches parfois roses

Tige



PHOTO: ROMAIN NÉRON, MAPAQ

Poils blancs rudes, épars, présents surtout à la base des tiges foliaires

Taches rouge framboise à violet, nombreuses, bien définies et étendues

Tige robuste, cannelée, creuse

Diamètre de 4-10 cm

Feuille



PHOTO: ROMAIN NÉRON, MAPAQ

Divisée en 1 à 3 folioles, profondément découpée et dentée

Pétiotes des folioles inférieures de moins de 10 cm

Feuille, face inférieure



PHOTO: ROMAIN NÉRON, MAPAQ

Lisse à légèrement écailleuse, peut porter des poils blancs et rudes, épars

Berce laineuse

H. lanatum

1-3 mètres



PHOTO: ROMAIN NÉRON, MAPAQ

Ombelle principale composée de 15 à 50 rayons

Diamètre des ombelles de 15-20 cm

Fleurs blanches parfois roses



PHOTO: ROMAIN NÉRON, MAPAQ

Poils blancs, souples recouvrant la tige entière, aspect feutré

Taches rouge framboise à violet, peu nombreuses ou parfois absentes, diffuses

Tige robuste, cannelée, creuse

Diamètre de 4-10 cm

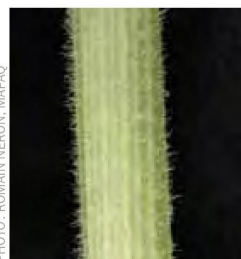


PHOTO: ROMAIN NÉRON, MAPAQ

Divisée en 3 à 5 folioles, moins découpée et moins dentée

Pétiotes des folioles inférieures de plus de 10 cm



PHOTO: ROMAIN NÉRON, MAPAQ

Recouverte de poils blancs souples et laineux, abondants, texture feutrée



PHOTO: ROMAIN NÉRON, MAPAQ

Le panais sauvage



Le panais sauvage, aussi appelé panais vénéneux, est une plante toxique qui se propage rapidement. Durant les mois d'été, quand vous êtes à l'extérieur, vous devez éviter cette plante et enseigner aux enfants à faire de même.

Le panais sauvage est une plante exotique envahissante qui peut causer des réactions cutanées. La plante dégage une odeur distinctive de panais.

- 0,5 à 2 m
- Feuilles au contour dentelé semblables à celles du céleri
- Fleurs vert jaune à cinq pétales, petites, réunies en parasol de 10 à 20 cm de diamètre, de mai à la fin de l'automne
- Tige verte cannelée de 2,5 cm d'épaisseur
- Graines rondes, plates et brunes

Quelles répercussions ont les plantes de panais sauvage sur la santé?

Le panais sauvage peut incommoder certaines personnes plus que d'autres si elles ont une plus grande sensibilité à la sève de la plante. Quand la tige est cassée ou que la personne se frotte contre la plante, l'exposition à la sève peut causer des éruptions cutanées sévères, des ampoules ou des brûlures causant des cicatrices brunes qui peuvent persister plusieurs années. Si la sève de la plante entre en contact avec les yeux, elle peut causer une cécité temporaire ou permanente.

Que faire lorsqu'on entre en contact avec le panais sauvage?

Lorsqu'il y a contact avec la peau ou les vêtements, il faut éviter l'exposition à la lumière, bien nettoyer la zone touchée avec de l'eau froide et du savon, puis rincer abondamment à l'eau. En cas de contact avec les yeux, rincer à l'eau abondamment pendant au moins 10 minutes.

Où pousse le panais sauvage?

Durant les mois de juillet, août et septembre, le panais sauvage compte parmi les mauvaises herbes à fleurs jaunes les plus visibles dans les zones perturbées. Cette plante, qui tolère l'ombre, mais préfère les milieux ensoleillés, se retrouve :

- sur les terrains vagues;
- dans les prairies, les champs et les pâturages;
- dans les fossés le long des routes;
- près des emprises de chemin de fer;
- dans les fissures de la chaussée;
- autour des terrains de sports et de loisirs;
- dans les cours et le long des clôtures.



Comment éliminer le panais sauvage?

La meilleure façon de limiter la propagation des plantes de panais sauvage est de les enlever.

- **Protéger** toutes les parties de son corps; porter des lunettes pour protéger ses yeux, une combinaison de travail, des gants et des bottes de caoutchouc.
- **L'arracher** en retirant la plus grande partie possible de la racine pivotante à l'aide d'une pelle ronde, d'une bêche ou d'un couteau à long manche. Le meilleur moment est au printemps lorsque le sol est humide, après une période de pluie ou de sécheresse, quand les racines ont rapetissé. Il faudra par la suite faire un suivi régulier pour retirer toute repousse. Si on creuse pour enlever le panais sauvage, utiliser une pelle étroite, une bêche ou un déplantoir pour amollir la terre et déraciner la plante. Jeter la plante aux ordures ménagères dans un sac bien fermé. Ne pas composter.
- **L'étouffer** en couvrant la zone infestée d'une toile géotextile après avoir coupé les racines et les tiges afin d'entraver les repousses.

- **Faucher ou tondre** les grandes superficies entre la fin de juin et le début de juillet avant que la plante ne fleurisse et que n'apparaissent les graines. Faucher plus tard pourrait propager les graines.
- Une fois le contrôle effectué, **laver** vigoureusement vos outils, vos bottes et vos gants avec du savon, de l'eau et une brosse à récurer, puis enlever les vêtements et les gants en les retournant à l'envers.



La renouée du Japon

Originnaire d'Asie, la renouée du Japon (*Reynoutria japonica* var. *japonica*, syn. *Fallopia japonica*) a été introduite en Amérique du Nord à des fins ornementales au 19^e siècle. Cette vivace à croissance rapide atteint 2 à 3 m de hauteur pendant l'été. Ses tiges creuses et noueuses sont semblables à celles du bambou, d'où les appellations de bambou japonais ou de bambou mexicain qu'on lui attribue parfois. À la fin de la saison, elle produit des panicules de fleurs blanc crème. De prime abord, ces caractéristiques peuvent séduire le jardinier, mais il ne faut pas se laisser tromper! Cette belle plante figure au palmarès des 100 pires espèces envahissantes de la planète selon l'Union mondiale pour la nature (UICN). Les cultivars au feuillage panaché sont eux aussi envahissants.

La renouée du Japon possède des rhizomes qui peuvent s'enfoncer à plus de 2 m de profondeur et s'étendre latéralement sur 7 m! Ces tiges souterraines libèrent des toxines qui empêchent l'établissement d'autres végétaux. En Amérique du Nord, la plante se reproduit essentiellement de façon végétative, mais ce mode de reproduction est fort efficace : un minuscule fragment de tige ou de rhizome peut donner naissance à un nouveau plant. En outre, les fragments de rhizome peuvent demeurer en dormance dans le sol pendant 10 ans. Enfin, l'absence d'ennemi naturel facilite également l'établissement de cette véritable peste. La renouée du Japon colonise les bords des plans d'eau, les milieux humides, les fossés, les canaux d'irrigation, les abords des routes et les milieux perturbés. Elle est aussi fréquente en milieu urbain. On peut parfois voir ses rhizomes percer l'asphalte!

Elle forme des peuplements denses qui étouffent les espèces indigènes, appauvrissant ainsi la diversité biologique des écosystèmes. Elle limite également l'accès aux cours d'eau et accroît les risques d'inondation, en raison des tiges mortes qui flottent à la surface de l'eau au printemps.

L'éradication de la renouée du Japon est extrêmement difficile, aussi faut-il éviter à tout prix de la cultiver. Si la plante est présente dans votre jardin, coupez ses tiges au ras du sol, et ce, à plusieurs reprises pendant la saison, de façon à épuiser ses réserves. Vous devrez procéder ainsi pendant plusieurs années.

N'essayez pas de l'arracher : ses rhizomes sont très profonds et vous risquez d'oublier des fragments dans le sol. Ne compostez pas les résidus de taille et ne les jetez pas dans la nature!

Prenez soin de ramasser tous les résidus de coupe, mettez-les dans des sacs à ordures et disposez-en lors de la collecte des déchets. Des recherches sont en cours en Angleterre afin de trouver des méthodes de lutte biologique.



Rapport sommaire des permis pour l'année 2020			
Type de permis	Nombre	Valeur de travaux	Montant de permis
Agrandissement	9	186 500.00 \$	201.50 \$
Amélioration, modification	2	9 000.00 \$	20.00 \$
Bâtiment accessoire	31	310 700.00 \$	550.00 \$
Bâtiment et/ou structure temporaire	1	400.00 \$	25.00 \$
Construction d'un bâtiment principal	5	861 600.00 \$	250.00 \$
Démolition	7	5 500.00 \$	130.00 \$
Excavation du sol (remblai/déblai)	4	21 000.00 \$	72.00 \$
Installation d'élevage (agrand., rempl., unités animales)	1	0.00 \$	20.00 \$
Installation septique	4	27 000.00 \$	160.00 \$
Ouvrage de captage d'eau souterraine	4	60 000.00 \$	160.00 \$
Patio, terrasse, galerie	7	12 000.00 \$	140.00 \$
Piscine, spa, bassin d'eau	1	5 000.00 \$	10.00 \$
Rénovation	22	193 500.00 \$	314.50 \$
Travaux rive et/ou littoral	6	21 000.00 \$	120.00 \$
Total :	104	1 713 200.00 \$	2 173.00 \$



RAPPELS SUR LES PERMIS DE CONSTRUCTION ET CERTIFICATS D'AUTORISATION

Toute personne doit respecter les dispositions contenues aux règlements d'urbanisme, et ce malgré le fait qu'il puisse n'y avoir, dans certains cas, aucune obligation d'obtenir un permis ou un certificat.

Tous travaux et activités doivent être réalisés en conformité des déclarations faites lors de la demande ainsi qu'aux conditions stipulées au permis ou certificat émis.

Il est interdit de débiter les travaux avant l'émission des permis et certificats requis.

L'inspecteur en bâtiment doit émettre le permis ou le certificat ou signifier le refus au requérant selon que la demande est conforme ou non à toute et chacune des dispositions de la réglementation applicable, **dans un délai de trente jours de calendrier à compter de la date où tous les documents exigés sont présentés.**

L'émission d'un permis de construction ou d'un certificat d'autorisation par l'officier responsable ne constitue pas une attestation que le projet de construction soumis est entièrement conforme au Code national du bâtiment et autres règlements; le demandeur a la responsabilité de respecter ceux-ci.

À la bibliothèque de Sainte-Rose-du-Nord

votre espace lecture /culture vous offre :

→ **Prêts de livres tout l'été sur rendez-vous** (romans. BD, documentaires, livres policiers, album jeunesse, nouvelle acquisition : Le jardin vivrier de Marie Thévard)

→ **PEB** (prêts entre bibliothèques pour les livres qui ne sont pas sur nos étagères)

DES ACTIVITÉS CULTURELLES

En **JUIN** vous apprécierez et vous verrez :

- **Rencontre-conférence avec Marie Thévard auteure de *Le jardin vivrier* :**

une approche du non-travail du sol pour les jardins nourriciers avec dégustation **le samedi 19 juin 2021** à 16 h au Pavillon de la Montagne - réservation coût 5 \$



- **Exposition de Claude-Andrée L'Espérance "Baptiste béni des eaux" (exposition éclairée de soir)**

Une installation originale qui réunit l'écriture et les arts visuels. Papiétage sur fil de fer. Une histoire qui prend naissance au cœur du Déluge... "Baptiste, cette nuit-là, passera sans encombre sous les ponts. Le voilà en partance sur un matelas qui tangue et prend la mer..." du **12 juin au 25 juillet 2021** au Pavillon de la Montagne.

En **JUILLET** vous participerez et vous serez enchantés(es) :

- **Concours photos (2ième édition)** "Moi mes souliers ont beaucoup voyagé" (Félix Leclerc) dans les sentiers pédestres de Sainte-Rose-du-Nord. ****Prix pour les finalistes**

- **Concert de chants d'amour**

avec soprano et pianiste (à confirmer) **samedi 31 juillet** à 19h30 à l'église de Sainte-Rose.

En **AOÛT** vous offrirez :

- **Sortie pour les jeunes de Sainte-Rose-du-Nord**

"Sous les étoiles" camping / un dodo /soir des perséides

Prenez note que nous procéderons par réservation pour les activités suivantes :

- la rencontre-conférence avec Marie Thévard
- l'exposition de Claude-Andrée L'Espérance
- le concert de chants d'amour

Pour toute information et réservation 418-675-2250 poste 2603



Bel été à vous!
Marie-Josée Paradis

UNE DISPOSITION LÉGISLATIVE...

En vertu de la loi 122, portant sur la gouvernance de proximité, « le maire doit déposer au conseil municipal un rapport informant de l'état de la situation financière de la municipalité. Il est mentionné à l'article 176.2.2. :

- « Le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe. De plus, ce rapport est diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil notamment, sur le site Internet de la Municipalité et dans le journal municipal. »

QUELQUES INFORMATIONS SUR NOTRE MUNICIPALITÉ...

LES PRINCIPAUX PARTENAIRES :

- Membre de la MRC du Fjord du Saguenay, 13 municipalités et territoires non organisés, population d'environ 22 000 habitants, superficie grande comme la Suisse avec 42 850 km², 62 employés, deux centres de services : Saint-Honoré et Saint-Félix d'Otis; mandat ayant un lien avec la municipalité : gestion des déchets, Schéma d'aménagement, évaluation des propriétés, sécurité civile, soutien financier de 100 000 \$ provenant du Fonds Région, Ruralité, gestion des logements sociaux et autres.
- Membre, depuis plus de 20 ans, de l'Association des plus beaux villages du Québec : 35 membres ; un facteur important pour l'économie touristique ;
- Membre de la Fédération des municipalités du Québec permettant des services d'accompagnement et soutien dans de nombreux dossiers : 1 102 municipalités ;
- Partenaire avec la Municipalité de Saint-Fulgence pour le service de protection incendie ;
- Partenaire avec la Caisse Desjardins de la Rive-Nord-du-Saguenay, soutien financier aux projets de développement communautaire de la municipalité.

SAINTE-ROSE-DU-NORD EN BREF :

Nom officiel : Municipalité de la paroisse de Sainte-Rose-du-Nord.

Début de l'occupation du territoire : 1838

Création de la municipalité : 1942, autour de l'anse du milieu ou anse à Théophile, anse d'en bas ou anse de la Descente-des-Femmes, anse d'en haut ou anse à Cléophe, anse-à-la-Mine et le Tableau.

Devise et armoiries : Foi et ténacité

Communication :

- Site Internet : www.ste-rosedunord.qc.ca
- Adresse courriel : admin@ste-rosedunord.qc.ca
- Téléphone : 418 675-2250
- Page Facebook : Municipalité de Sainte Rose du Nord
- Journal La PLATE-FORME : 4 publications annuelles, distribuées dans chaque résidence permanente

Ressources humaines : 5 employés réguliers et 4 à 5 employés saisonniers.

Conseil municipal : Conseillers : Michel Blackburn, Claude Riverin, Annie Girard, Vallier Girard, Frédéric Villeneuve, Suzan Lecours et Laurent Thibeault, maire.

Administration : En 2020, Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière, et en juin 2021 Christian St-Gelais, Marylène Compartino Campagna, inspectrice municipale et adjointe administrative, Joël Girard et Christian Pellerin aux travaux publics, Guylaine Girard, entretien et conciergerie.

Géographie : Canton de Saint-Germains et partie du canton de Durocher, situé sur la Rive-Nord du Fjord du Saguenay à 45 km de ville Saguenay.

Population : 414 habitants en 2020.

Étendue du Territoire : 154,9 km carrés dont 75 % représentent le parterre forestier et environ 25 lacs.

Économie : principalement axée sur l'industrie touristique (*principal employeur*). Nous comptons sur la présence de trois agriculteurs : élevage bovin, élevage ovin, culture maraîchère, en jardin et en serre, et une pratique d'acériculteurs en expansion.

Infrastructures publiques : École primaire, pavillon de la Montagne, CLSC, centre de conditionnement physique, bureau de poste, église, édifice municipal, parc d'amusement, sentiers pédestres et nombreux parcs et aires protégées reconnus nationalement.

Organismes du milieu : Bibliothèque, Association sportive, Club des aînées, Pêche blanche, Associations regroupant les membres des secteurs des lacs et la *Société de développement (SD) partenaire avec la municipalité pour le développement économique, communautaire, culturel et touristique.*

Accueil et Services : BIT en période estivale (*Bureau d'information touristique*), 4 restaurants, une boulangerie, Auberge de jeunesse, gîtes du passant, résidences de tourisme, Pourvoirie du Cap-au-Leste, le Camping de la Descentes-des-Femmes au cœur de l'anse du milieu, artisans, Musée de la nature, chapelle du Tableau (*cité bien patrimoniale par la municipalité*).

Paysage d'exception : comme en fait foi la présence sur le territoire ou à proximité de 3 parcs nationaux : parc des Monts Valin, Parc marin Saguenay–Saint-Laurent, Parc du Fjord du Saguenay et 3 aires protégées notamment, l'Aire marine protégée de la vallée de la Rivière-Sainte-Marguerite, l'Aire écologique Oscar Villeneuve et l'Aire écologique (sans nom) près du lac des Fortin.

LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS FINANCIERS DU RAPPORT 2020

Le lundi 17 mai, la directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité, Madame Maryse Girard, a officiellement déposé au conseil, réuni en assemblée ordinaire mensuelle, les états financiers portant sur l'état des résultats, le bilan, les flux de trésoriers et les notes complémentaires.

La firme comptable Deloitte, vérificatrice externe, représentée par madame Nadia Gilbert, CPA et désignée par le conseil municipal, a également présenté aux membres le rapport de l'audit confirmant la rigueur de la gestion financière de notre municipalité.

En décembre 2019, nous avons adopté un budget équilibré de revenus et dépenses de 1 207 693 \$. Au 31 décembre 2020, les revenus sont de 1 471 595 \$ ou 1 944 437 \$ en ajoutant les investissements aux immobilisations. Les dépenses ont été de 1 273 728 \$ donnant un excédent de l'exercice avant la conciliation à des fins fiscales de 197 867 \$. Toutefois, il faut soustraire le montant 161 867 \$ (déficit) découlant d'une charge reportée de l'année 2019 à l'année 2020. Nous obtenons donc un surplus pour l'exercice de 36 000 \$.

Le détail de ces informations financières peut être consulté au bureau de la municipalité. Il y est aussi disponible, depuis la fin janvier 2021, sur le site Web, la consultation des contrats de plus de 25 000 \$ accordés à des entreprises et des contrats entre 2 000 \$ et plus lorsqu'une même entreprise a reçu plus d'un contrat de 2 000 \$ dans la même année financière jusqu'à un montant 25 000 \$.

NOS APPORTS FINANCIERS PROVENANT DES CONTRIBUABLES ET AUTRES SOURCES SONT :

Taxes foncières : 1,22 \$ du 100 \$ de l'évaluation de la juste valeur marchande des propriétés; elles ont rapporté 837 570 \$ soit 56,91 % de nos revenus. Retenons qu'au dépôt du nouveau rôle triennal d'évaluation 2020-2022, la valeur foncière des propriétés de l'ensemble du territoire municipal a diminué d'environ 675 000 \$, phénomène plutôt rare qui nous a privés d'un revenu d'environ 82 350 \$.

Compensations tenant lieu de taxes (propriété des gouvernements, fédéral et provincial, école, terres publiques, etc. : 26 071 \$ soit 1,77 % de nos revenus.

Transferts, par subvention statutaire pour le réseau routier, subventions discrétionnaires, subventions pour infrastructures municipales diverses : 509 400 \$ soit 34,62 % de nos revenus.

Les services rendus : taxe d'eau potable pour les contribuables connectés au réseau, taxes pour les contribuables non connectés qui contribuent aux services communs, la collecte des déchets et le service de sécurité incendie: 74 779 \$ soit 5,08 % de nos revenus.

Impositions de droits, amendes et pénalités : 23 178 \$ soit 1,58 % de nos revenus.

Autres revenus de sources locales 597 \$, soit 0,04 % de nos revenus.

Des revenus supplémentaires subventionnés provenant du *Fonds Région, Ruralité de la MRC et autres qui n'apparaissent pas aux états financiers, puisqu'ils sont attribués en grande partie à des organismes du milieu, contribuent positivement à la réalisation de nombreux projets et sa source de vitalité pour notre municipalité.*

Au niveau des dépenses, soulignons que les résultats reflètent assez fidèlement les prévisions budgétaires préparées en décembre 2019. Bien évidemment, les mauvaises surprises telles, les fuites au réseau de distribution d'eau potable, les revers de température hivernale, les augmentations des coûts d'énergies viennent modifier les données.

NOTRE NIVEAU D'ENDETTEMENT...

La dette de notre municipalité est de 603 121 \$ provenant de 2 emprunts pour l'amélioration du réseau de distribution d'eau potable. Ces deux emprunts seront à terme en 2022. Il y a aussi la balance de 35 000 \$ de l'emprunt pour le camion Volvo (sa vente a rapporté 24 000 \$ affecté au remboursement de la dette) et un nouvel emprunt pour l'achat du nouveau camion de déneigement et des travaux de voirie.

Nous avons aussi contracté un emprunt temporaire pour la préparation des plans et devis pour le traitement des eaux usées de l'Anse du milieu et un autre emprunt représentant le dépassement des coûts au-delà du programme fédéral d'infrastructures municipales, sur 5 ans à 724 500 \$. Ces derniers emprunts sont toutefois admissibles à la subvention gouvernementale seront portés au budget de 2021.

Soulignons que le service de la dette de la municipalité contribue pour 1,25 % des dépenses avec une charge d'intérêt à payer de 13 827 \$ par année. La dette à long terme à la charge du gouvernement du Québec est de 96 565 \$. Elle a été contractée principalement en 2008, pour un montant d'environ 1 million de dollars, servant à payer les coûts de captation souterraine et distribution de l'eau potable.

NOS RÉSERVES...

L'excédent de fonctionnement (surplus accumulé) est de 38 238 \$ et le fonds de réserve est de 30 739 \$. Le surplus accumulé doit se situer normalement à environ 15 % de nos revenus, soit un peu plus de 150 000 \$. Nous continuons de travailler à améliorer d'une façon significative cette réserve ou surplus accumulé.

UNE APPROCHE DE GESTION FINANCIÈRE RIGOUREUSE...

Le conseil a d'ailleurs adopté une approche d'analyse rigoureuse de chaque dépense nécessaire et obligatoire afin de se redonner cette marge de manœuvre sécuritaire dans les meilleurs délais.

NOS GRANDES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE 2020...

Le dossier des eaux usées de l'Anse du milieu

En ce qui concerne les principaux projets de notre municipalité, nous avons maintenu et poursuivi attentivement, voire même rigoureusement, nos démarches pour la réalisation du projet d'assainissement des eaux usées pour le secteur de l'Anse du milieu. À l'automne 2019, le conseil municipal a accordé à la firme WSP la préparation des plans et devis.

Le dossier d'un troisième puits de captation d'eau potable

La pénurie d'eau potable, dont les causes sont multiples, particulièrement celles d'une consommation très importante pendant la saison estivale (*apport touristique*), les périodes de sécheresse et la diminution significative des eaux de ruissellement vers les puits no 1 et 2, a obligé la municipalité à une recherche supplémentaire d'eau potable souterraine.

Grâce au programme fédéral d'infrastructure municipale, d'un montant d'environ 725 000 \$, nous avons réalisé l'aménagement d'un troisième puits et une mise à niveau de nos installations. Ce troisième puits a été disponible par des installations temporaires au milieu de juillet, pour une capacité d'environ 150 000 litres supplémentaires par jour. Cela a permis de compléter notre besoin maintenant supérieur au 100 000 litres prévue en 2005 et qui n'avait pas tenu compte de la consommation supplémentaire de l'apport touristique. Dans ce dossier, la collaboration du député de Dubuc, François Tremblay, et de la ministre des Affaires Municipales et de L'Habitation, madame Andrée Laforest, a été d'un précieux soutien en permettant d'agir avec diligence et efficacité dans les dédales de l'espace administrative gouvernementale.

La récupération salariale pour tous nos employés :

Nous avons déjà mentionné à plusieurs reprises que notre municipalité offre les rémunérations de ses employés au plus bas niveau des municipalités comparables sur le territoire de la MRC et autres dans la région et au Québec. Le conseil municipal a décidé de procéder à un ajustement des salaires en établissant une moyenne comparative avec des municipalités de même ampleur. Cette information a d'ailleurs fait l'objet d'une chronique municipale dans le journal La Plate-Forme.

Il est vrai que cet ajustement n'a pas permis de rejoindre la moyenne des petites municipalités, mais de s'y rapprocher sensiblement. Il est faux de croire que parce que nos employés donnent des services dans le plus petit village des 13 villages de la MRC du Fjord, qu'ils doivent aussi se contenter d'avoir les plus petits salaires, voire même des salaires largement inférieurs au marché. Les responsabilités et les tâches liées aux emplois n'ont rien à voir avec le volume de la population.

Certes, il est souvent argumenté la capacité de payer de nos contribuables. Nous en convenons. Mais en comparant notre population, notre taux de taxation, la juste valeur marchande de nos propriétés, notre très bas niveau d'endettement, notre rigueur administrative financière et nos apports subventionnés, notre municipalité, se trouve au milieu du peloton. Mentionnons que notre municipalité, par ses revenus subventionnés, ne bénéficie pas d'un montant de péréquation fourni à d'autres municipalités de la MRC et que la subvention statutaire pour l'entretien du réseau routier local assure seulement moins du tiers des dépenses de notre réseau.

Il est aussi souvent exposé que les taxes sont élevées et que les contribuables n'ont pas de retour en service sur leur investissement. Pourtant, à la municipalité, comme dans toutes les municipalités, nous avons un service administratif, un service de loisirs et culture, un service de logements sociaux, un service d'approvisionnement et de distribution d'eau potable, un service de sécurité publique, un service de sécurité incendie, un service de voirie local hautement difficile à entretenir, un service de collecte des déchets domestiques, un service des immeubles et des parcs, un soutien aux organismes du milieu et un territoire d'exception avec 25 lacs, nos montagnes, le Fjord du Saguenay et 75 % du territoire en forêt qui nous accordent un milieu de vie exceptionnel, dans un cadre environnemental tout autant exceptionnel.

Le salaire des élus

Sur ce sujet, je souligne que le salaire des élus est demeuré encore inférieur au salaire le plus bas des 12 autres municipalités de la MRC du Fjord du Saguenay. En 2020, il a connu une augmentation de 2 %. Le maire a reçu un salaire de 7 140 \$ et une allocation de dépenses de 3 750 \$ dont le gouvernement fédéral procède à récupérer une partie par une imposition comme revenu. Les conseillers ont reçu un salaire de 2 380 \$ et une allocation de dépenses de 1 190 \$ également imposable au fédéral. Notons que l'allocation des dépenses est versée à titre de dédommagement pour la partie des dépenses inhérentes à la fonction que le membre du Conseil ne s'est pas fait rembourser conformément à l'article 4 du règlement sur la rémunération des élus.

On peut compter en cours d'année plus ou moins 15 réunions régulières et spéciales pour une durée moyenne de 2 heures chacune. Il y a aussi environ 12 réunions plénières également d'une durée de 2 heures chacune. À cela, il faut ajouter, les lectures de rapports, d'études, de projets de règlement, la correspondance, les rencontres de divers comités, les échanges imprévus et prévus avec les citoyens, les organismes et les présences aux activités sociales, communautaires, culturelles et sportives.

Et pour le maire, les rencontres avec l'administration pour la préparation des réunions, des discussions sur les dossiers, les échanges avec les politiques, provinciale et fédérale, les démarches de financement et ajoutons les multiples rencontres du Conseil des maires de la MRC, du Comité administratif et d'une dizaine de comités thématiques.

L'avancement de l'étude d'opportunité et de facilité pour les infrastructures d'accueil au quai

Nous avons aussi travaillé à l'étude d'opportunité et de faisabilité d'amélioration de nos infrastructures sur la zone du Quai, en collaboration avec la Société de développement (SD). Cette étude financée par le Fonds régional du développement touristique et la MRC du fjord du Saguenay va nous permettre de présenter à différentes instances gouvernementales et privées une demande d'un soutien financier pour la réalisation de travaux importants. Elle sera complétée en 2021.

Des investissements dans les sentiers pédestres

Toujours en collaboration avec la SD, il a été poursuivi une mise à niveau et une signalisation appropriée et artistique de nos sentiers pédestres du parc municipal du secteur du Quai et du sentier de la plate-forme. C'est par des apports financiers de la MRC, projets structurants, qu'il a été rendu possible cette réalisation.

Poursuite des travaux dans nos chemins municipaux

Pour compléter, au rythme de nos soutiens financiers externes, nous continuons d'investir dans nos chemins municipaux. Nous convenons qu'il nous faut plus que les subventions discrétionnaires du député et du ministre des Transports. Pour 2020, nous avons investi d'importants montants dans le chemin de la Mine, le chemin du Cap à l'Est, du chemin du Tableau et débuté un plan de déboisement des accotements sur tout le territoire. Finalement, le permis d'exploitation que nous avons obtenu de la MRC du Fjord du Saguenay à la sablière du lac Résimond permet des économies substantielles en approvisionnement de matériaux de sable concassé et autres.

POUR L'ANNÉE 2021

Le dossier des eaux usées de l'Anse du milieu

La grande priorité est de continuer de travailler intensément à la réalisation du projet d'assainissement des eaux usées par bassin aéré pour l'Anse du milieu. C'est une question de qualité de vie, d'un environnement sain, de justice et équité pour les contribuables des résidences isolées qui ont réalisé à 100 % leur conformité des équipements d'assainissement des eaux usées (*règlement du ministère de l'Environnement (...), le Q2. R-22*). *Le conseil devra aussi adopter un règlement d'emprunt pour l'achat du terrain et des servitudes nécessaires à la réalisation de ce projet.*

Un ajout au parc d'amusement

Grâce à la contribution de citoyens et citoyennes et de l'Association sportive, les jeunes et les moins jeunes adeptes de l'activité sportive de planche à roulettes peuvent maintenant exercer leur discipline sur une rampe de planche à roulettes. La municipalité a collaboré à la réalisation de ce projet en acceptant que soit utilisée une parcelle du terrain près de l'édifice municipal et en défrayant les coûts d'assurance. En 2021, l'Association sportive pourra réaliser une 2e phase du projet, soit une plate-forme en béton armé avec divers parcours et obstacles pour les plus jeunes, les jeunes débutants et les moins jeunes. La municipalité contribuera pour un montant de 10 000 \$ avec le fonds Région, Ruralité des projets structurants, un contributeur privé, également pour une bonne part, et l'Association sportive pour une autre part.

L'amélioration de nos chemins municipaux

Nous poursuivrons d'investir dans nos chemins municipaux. C'est là une question de service adéquat et de sécurité que nous devons offrir à nos contribuables. À la fin de l'année 2020, nous apprenions que la subvention statutaire passe maintenant à environ 52 000 \$. Nous tentons de faire reconnaître le chemin du Cap à l'est au statut de chemin local de la classe 3. Cela permettra de pouvoir compter sur les programmes de subventions plus généreux.

Nous réaliserons pour un montant d'environ 300 000 \$ des travaux importants et nécessaires sur la rue de la Descente des Femmes. C'est grâce à une subvention de 272 000 \$ du ministre du Transport, M. Bonardel.

En février dernier, le conseil municipal a autorisé un règlement d'emprunt de 85 000 \$ pour l'achat d'un chargeur sur roue nécessaire à l'exécution de nombreux travaux de voirie, aussi très pratique pour le chargement de matériaux de la réserve de sable du lac Résimond et également pour le chargement du sable du camion de déneigement. Les économies d'échelle importantes par rapport à la location d'équipements aux entreprises privées et le temps d'attente pour le chargement du sable pour le déneigement assurent facilement le paiement du capital et des intérêts à payer.

Bien d'autres projets s'ajoutent à la planification telle, une étude d'opportunité et de faisabilité d'aménager le lot 12C en parc urbain, contiguë au terrain de la plate-forme, l'achat d'un véhicule électrique, l'achat d'une génératrice pour rendre autonome le Pavillon de la Montagne et l'édifice municipal. Ces projets sont financés grâce à une contribution financière de la MRC du Fjord du Saguenay. De plus, la Société Hydro-Québec installera au Pavillon de la Montagne une borne électrique rapide pour les voitures électriques. Notre plan triennal d'investissement prévoit des travaux à divers bâtiments et en équipement principalement par l'achat d'un chargeur sur roue.

EN CONCLUSION

La vérificatrice externe affirme dans son texte de présentation :

« À notre avis, les états financiers donnent dans tous leurs actifs significatifs une image fidèle de la situation financière de la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. »

Nous reconnaissons que le contexte financier pour l'année 2020 a été tout à fait exceptionnel dû à l'évènement tout autant exceptionnel que la pandémie. Depuis près de 16 ans, nous avons toujours rencontré nos obligations d'assurer une gestion rigoureuse en maintenant un taux de taxation rejoignant la moyenne des 13 municipalités de la MRC du Fjord du Saguenay.

En 2020, avec un taux de 1,22 \$ du 100 \$ de la juste valeur marchande des propriétés, la taxe foncière a été maintenue. Nous aurions souhaité une diminution du taux puisque nous étions à la deuxième année du nouveau rôle triennal. Toutefois, la diminution de 675 000 \$ de la valeur des propriétés foncières a obligé, pour maintenir nos services au même niveau que l'année précédente, à procéder à une affectation du surplus accumulé afin de ne pas augmenter les taxes. D'ailleurs en cette période difficile de la COVID19, où les entreprises, les commerces, les travailleurs autonomes et de nombreux employés de services publics et privés diminuent ou cessent leurs activités, le Conseil municipal a contribué bien humblement, selon ses moyens et ses pouvoirs, en annulant la perception des intérêts sur les comptes de taxes impayés ou payés en retard pour une période de 6 mois. Il a aussi reporté sur un an le processus de vente pour taxe de l'impôt foncier en retard.

Il est important de souligner la collaboration des membres du conseil et des employés réguliers, bénévoles et étudiants en période estivale dans l'effort constant de donner de leur meilleur pour l'avancement de notre municipalité. Je tiens particulièrement à souligner que la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Maryse Girard, après 33 années de loyaux services, offrant toujours une approche hautement professionnelle et une rigueur constante dans l'exécution de ses mandats et responsabilités, est depuis le 27 mai à une retraite bien méritée. Également, je souhaite à M. Christian St-Gelais une bienvenue chaleureuse au sein de notre municipalité comme nouveau directeur général en fonction officielle depuis le 6 juin.

Je veux aussi souligner l'apport des organismes du milieu, notamment la SD économique et ses comités. Il y a aussi des organisations privées qui malgré tout réalisent des projets favorisant la mission touristique, artistique, économique, communautaire et sociale de notre milieu.

Laurent Thibeault, Maire



126, rue de la Descente-des-Femmes
Sainte-Rose-du-Nord, Québec, G0V 1T0
admin@ste-rosedunord.qc.ca
www.ste-rosedunord.qc.ca
T : 418 675-2250
F : 418 673-2115



HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU DE LA MUNICIPALITÉ :

Lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h
Vendredi de 8 h à 11 h 45

POUR NOUS JOINDRE :

Christian St-Gelais

Directeur général et secrétaire-trésorier..... 2602

Marylène Compartino Campagna

Inspectrice municipale en bâtiment et en environnement..... 2601

Marie-Josée Paradis

Responsable de la bibliothèque..... 2603

Marie Blackburn

Gestionnaire du bureau d'information touristique..... 2608

L'achat d'un espace publicitaire vous intéresse:

1/4 page : 15 \$ 1/2 page : 30 \$ 1 page : 50 \$

